

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°37-2023

Date de convocation :
22/06/2023

Date d'affichage :
29/06/2023

**Nombre de conseillers en
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 10**

Nombre de pouvoirs : 0

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Objet : Installation d'une
horloge sur le clocher de
l'Église

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra,

Élus : Messieurs BOULET Bernard, LEGRIS Cyril, VAN LAECKEN Patrick, et Mesdames KIENZEL Delphine, MEULIN Maryline, LEROY-LONGUET Marie-Pierre et SINOQUET Valérie.

Était absent excusé : M. LEULIER Jean-Paul

M. BOULET Bernard est désigné secrétaire de séance.

INSTALLATION D'UNE HORLOGE SUR LE CLOCHER DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'acquisition d'une horloge sur l'Église.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise PASCHAL estimé à 2 434,93€ TTC pour la fourniture et la pose d'un cadran sur la face sud de l'Église.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal

- Approuve le projet présenté
- Autorise Monsieur le Maire et/ou Monsieur le 1^{er} adjoint à signer le devis

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**

